



Le secteur bancaire en Afrique centrale

Résumé : L'activité bancaire au sein de la CEMAC a bien résisté à la crise des matières premières de 2014, mais la dégradation de la qualité des bilans est un frein supplémentaire au développement du crédit en particulier à destination du secteur privé.

L'activité bancaire de la CEMAC demeure limitée et morcelée en un grand nombre de petits acteurs, aux bilans désormais dégradés par la crise.

Les trois principaux systèmes bancaires de la CEMAC, le Cameroun (47 %), le Gabon (21 %) et le Congo (15 %), représentent plus de 80 % du bilan agrégé de la zone selon la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC). Le total des bilans des 51 banques implantées dans la zone ne s'élève qu'à 20 Mds USD soit moins que les 19 banques que compte l'Éthiopie (23 Mds USD) et huit fois moins que les 21 banques du Nigéria (166 Mds USD). Ainsi le secteur bancaire de la CEMAC est réduit, mais aussi émietté.

Parmi ces 51 banques, 19 sont à capitaux provenant de la CEMAC et sur les neuf banques les plus importantes de la CEMAC, c'est-à-dire classées comme systémiques par la COBAC, quatre sont des banques à capitaux majoritairement locaux (Afriland First Bank Cameroun, BGFI Bank Group, CCEI Bank Guinée équatoriale et Commercial Bank Tchad), trois sont des filiales de groupes panafricains (Société Commerciale de Banque Cameroun et BICEC à capitaux majoritairement marocains et Ecobank Transnational dont le siège est au Togo) et deux sont des filiales de banques étrangères non africaines : (Société générale Cameroun et Standard Chartered).

Ces banques ont plutôt bien résisté à la crise des matières premières de 2014 avec une activité qui s'est maintenue comme l'atteste des crédits et un produit net bancaire qui ont progressé sur la période 2014-2018 en moyenne annuelle de respectivement 4,5 % et 3,5 % par an. Quant aux résultats bruts, ils ont atteint leur plus bas niveau en 2016 mais ont retrouvé pour l'année 2018 leur niveau de 2012. Ils restent cependant très disparates d'une banque à l'autre. Le rendement moyen des actifs en 2018 au sein de la CEMAC est proche de 1,1 %. Ce rendement des banques de la CEMAC demeure de loin supérieur à celui des banques de la zone euro (0,4 %).

La crise a néanmoins entraîné une augmentation significative des créances en souffrance¹ (cf. graphique 1). Ces créances en souffrance sont pour partie la conséquence directe des retards de paiement des États envers les banques mais aussi envers les entreprises privées qui peinent en conséquence à assumer leur propres échéances de recouvrement auprès des banques. Ainsi,

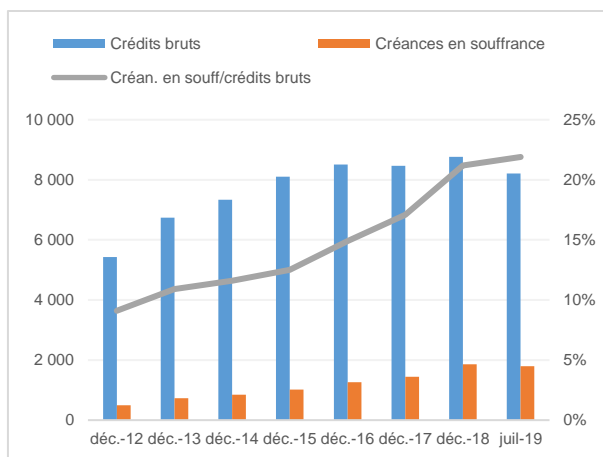
¹ Les créances en souffrance sont composées des créances immobilisées (directes sur l'État ou garantie par ce dernier), impayées et douteuses (qui présente un risque de non recouvrement total ou partiel).

le taux de créances en souffrance sur l'ensemble des crédits a fortement progressé à partir de 2014 pour atteindre 21,3 % en décembre 2018. Le provisionnement associé à ces créances en souffrance a altéré les fonds propres des banques. A ce provisionnement, s'ajoute un nouveau règlement (COBAC R-2016/13), inspiré de la réforme de Bâle 3, qui renforce le niveau d'exigence quant à l'éligibilité des actifs composant les fonds propres de base (Tier 1). Ce nouveau règlement, mis en application en 2018, place les banques du Cameroun et de Guinée équatoriale à la limite des ratios de solvabilité autorisés par la BEAC et ne permet ainsi plus aux banques concernées de prêter davantage sans renforcement complémentaire de leurs fonds propres. La dynamique du crédit pourrait donc ralentir en conséquence de la progression de ces créances en souffrance.

Un volume de crédit faible et qui s'oriente trop peu vers le secteur privé

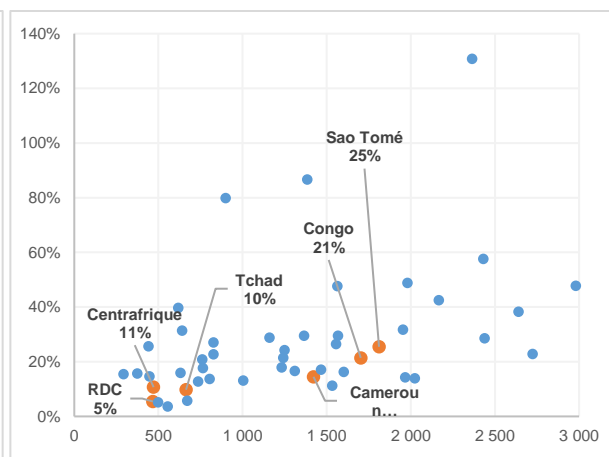
Ainsi si les banques restent très rentables, le volume des crédits demeure faible dans l'ensemble et trop peu orienté vers le secteur privé pour bien financer l'économie. La dégradation des bilans pourrait affecter encore davantage cette dynamique.

Graphique 1. Évolution des créances en souffrance (Mds FCFA et % des crédits)



Source : COBAC

Graphique 2. Crédit au secteur privé (% du PIB) dans les pays à faible revenu (<3 000 USD/hab)



Source : Banque mondiale (traitement SER)

Malgré une large part du crédit consacré au secteur privé (80 % en CEMAC en 2018 selon la COBAC), les banques restent fortement exposées au risque souverain : 14 % des crédits sont accordés aux États et aux entreprises publiques auxquels s'ajoute la détention de titres publics qui représente 22 % du bilan des banques en 2017 selon la Banque de France. Les banques ont depuis longtemps privilégié les crédits aux États ou aux agents économiques qui leur sont liés ainsi qu'aux crédits garantis par l'État. Cette stratégie est souvent amplifiée par le traitement préférentiel de ces actifs dans le cadre des règles de supervision bancaire et par la présence de l'État au capital des banques locales.

Il en résulte une situation où les acteurs privés peinent à trouver des financements. Le système bancaire de la CEMAC n'a toujours délivré que peu de crédit au secteur privé en comparaison

avec d'autres pays en développement, en conséquence de l'étroitesse du système bancaire d'une part et de sa forte exposition au secteur publique d'autre part. Ainsi, selon la Banque mondiale le niveau du crédit au secteur privé en pourcentage du PIB s'établit en 2018 à 21,4 % au Congo, 14,5 % au Cameroun, 10,7 % en République centrafricaine et 9,8 % au Tchad, tandis que la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne s'établit à 28,7 % et que des pays asiatiques de niveau de développement équivalent peuvent atteindre jusqu'à 80 % au Népal ou 85 % au Cambodge (cf. graphique).

En plus de cette forte exposition au risque souverain qui empiète sur le crédit au secteur privé, les banques souffrent également de la faiblesse du marché interbancaire qui ne permet pas de transferts efficaces des banques excédentaires vers les banques déficitaires de trésorerie. On observe ainsi, au niveau global, un excédent structurel de liquidité (la couverture des crédits par les dépôts s'établit à 143,1 % en juillet 2019), qui témoigne des difficultés de l'offre à rencontrer la demande, conséquence du faible niveau de confiance que s'accordent les banques entre elles à travers le marché interbancaire. Enfin, les banques de la CEMAC adoptent souvent des stratégies de financement traditionnelles au lieu de techniques financières, telles que la syndication, qui permettraient une meilleure diversification des risques, et ainsi un renforcement de leur exposition au secteur privé².

Des difficultés de financement des petites et moyennes entreprises qui font l'objet de travaux de la BEAC

Le financement de l'économie et en particulier celui des petites et moyennes entreprises s'avère donc peu soutenu par le secteur bancaire. Une des principales difficultés tient aux taux effectifs pratiqués, qui apparaissent particulièrement élevés pour les petites et moyennes entreprises. Au second semestre 2018, ils s'élevaient selon la COBAC à 12,5 % pour les PME contre 8,4 % pour les grandes entreprises et 6,9 % pour les administrations. Les autres sources de financement que constituent les marchés financiers ne sont par ailleurs que très peu développées à l'image des deux places boursières de la CEMAC récemment fusionnées en bourse unifiée à Douala.

Des travaux sont en cours au sein de la BEAC pour renforcer le fléchage du crédit vers le secteur privé. Ces travaux consistent à réduire l'excédent structurel de liquidité, dynamiser les marchés interbancaires, et enfin à réformer le cadre de gestion du collatéral de sorte à ajuster de façon plus progressive la structure des actifs bancaires vers le secteur privé.

Au-delà de ces mesures inhérentes au système bancaire, l'amélioration nécessaire du climat des affaires, du cadre macroéconomique global ainsi que de l'environnement institutionnel et réglementaire restent des axes d'amélioration pour renforcer la confiance des créanciers entre eux d'une part et vis-à-vis des débiteurs d'autre part.

La BEAC s'est, dans ce cadre, déclarée déterminée à renforcer la transparence financière et à mettre rapidement en œuvre sa stratégie d'information financière, notamment : (i) un registre régional du crédit, une base de données régionale sur les bilans, et des bureaux d'information sur le crédit, accessibles aux institutions financières pour faciliter l'octroi et la gestion de crédits,

² Banque de France, 2018, « Rapport annuel de la zone franc ».

et (ii) l'application stricte de l'obligation pour les institutions financières de publier leurs états financiers, ce qui devrait contribuer au développement du marché interbancaire.

Enfin, du côté de la demande, des initiatives visant à accompagner les entreprises afin de leur faciliter l'accès aux financements semblent également nécessaires. La Société générale Cameroun a inauguré en juillet 2019 une « maison des PME » à Douala afin de répondre à ce besoin. Cette maison s'adresse aux PME et aux très petites entreprises et propose, entre autres services, un accompagnement pluridisciplinaire par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires permettant de structurer ou de perfectionner un *business model*, renforçant ainsi l'éligibilité des entreprises à un accompagnement financier. Ce dispositif original, également mis en place avec succès au Sénégal, en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, est une première au Cameroun. Les attentes sont fortes et les premiers résultats dans le courant de l'année prochaine permettront d'apprécier l'efficacité de tels programmes.